

Commission des finances  
1530 Payerne

Au Conseil communal  
de et à  
1530 Payerne

Payerne, le 24 juin 2013

<p>Rapport de la commission des finances sur le préavis n° 14/2013 Demande de crédit pour la rénovation de la Halle des Fêtes</p>
---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'art. 52 al. 4 let. h du règlement du Conseil communal, la commission des finances vous fait part de son avis sur les implications financières liées au préavis cité en titre, adopté par la Municipalité le 15 mai 2013.

Pour l'étude de ce préavis, la commission des finances s'est réunie à deux reprises, les 10 et 24 juin. Elle n'a pas jugé utile de rencontrer le municipal responsable.

**Analyse :**

Il est rare que le Conseil communal ait à se prononcer sur un crédit d'investissement aussi important. C'est pourquoi il est important de s'assurer que le montant demandé soit consacré à des travaux nécessaires, pertinents et pérennes. Vu les travaux envisagés – dont la nécessité n'est pas mise en doute –, l'analyse de la commission des finances s'est donc concentrée sur le potentiel d'économie sur le plan énergétique apporté par les travaux et sur la durée de vie de ceux-ci. Les réponses apportées par M. le Municipal Küng (60 % ; entre 20 et 30 ans) nous ont rassuré.

La réalisation de ces travaux va indubitablement entraîner une baisse provisoire des revenus locatifs. Compte tenu de l'attractivité de notre salle communale et de la volonté municipale de revoir la politique des prix de location, la commission des finances estime que cette « perte » inévitable sera très vite compensée.

La commission des finances a souhaité également connaître quelles seraient les prochaines échéances concernant ce bâtiment. Il semble qu'une intervention sur les luminaires devra être entreprise avant la fin de la législature (pour un montant d'environ Fr. 200'000.-). Les travaux relatifs à la cuisine ainsi que des travaux plus conséquents (temporellement et financièrement) concernant le chauffage et la ventilation ne sont pas prévus au cours de cette législature.

La commission des finances constate que ces travaux figurent au plan d'investissement. Cet investissement, financé par l'emprunt, peut, d'un point de vue strictement financier, être supporté par les finances communales.

**Conclusion :**

Au vu de ce qui précède, la commission des finances émet un avis favorable, à l'unanimité de ses membres, sur le financement tel que proposé de cet objet et vous propose d'accepter les conclusions municipales telles que présentées.

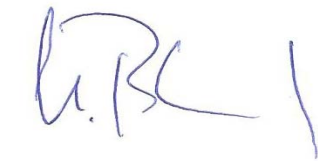
Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

La commission des finances :

Jacques Olivier Piguet,  
Président



Urs Berchtold



Djordje Ney




Bernard Verly



André Baudois



Christian Gauthier  
Rapporteur



Franck Magnenat

